Revue de la presse arménienne du 27 au 29 juillet 2019

Le juge du procès Kocharyan a été suspendu de ses fonctions/ La presse indique que le Conseil judiciaire suprême (CJS) a validé la demande du Procureur général par intérim concernant l'ouverture d'une procédure pénale contre le juge David Grigorian. Ce juge présidait par ailleurs le procès de Robert Kocharyan, et avait ordonné sa libération deux mois auparavant. Suite à la décision du CJS, les fonctions du juge David Grigorian ont été suspendues. La presse précise que les procureurs avaient demandé l'autorisation d'engager des poursuites pénales pour trois motifs, mais n'avaient été autorisés à enquêter que sur deux d'entre eux. Le CJS n'a pas révélé les détails de l'affaire. La presse rappelle que le bureau du juge Davit Grigorian avait déjà été perquisitionné et scellé par le Service spécial d'enquête (cf. revue du 18 juillet 2019). Le bureau du procureur général insiste sur l'absence de liens entre les griefs retenus contre le juge et le procès Kocharyan, tandis que David Grigorian fait part de ses soupçons quant au motif réel de la perquisition. Rejoignant les opposants au gouvernement, les partisans de Robert Kocharyan affirment également que les mesures prises par les organismes chargés de l'application de la loi font pression sur le pouvoir judiciaire et portent atteinte à son indépendance.

Polémique sur la ratification prochaine de la Convention d'Istanbul/ La presse revient largement sur la polémique liée à la ratification de la Convention d'Istanbul (portant sur la lutte et la prévention de la violence à l'égard des femmes et de la violence domestique) (cf. revue du 24 juillet 2019). Le ministre de la Justice, Rustam Badasyan, a déclaré que compte tenu des préoccupations exprimées concernant la Convention d'Istanbul, le Ministère avait sollicité l'avis officiel de la Commission de Venise sur l'impact de la ratification de la Convention du point de vue de la Constitution arménienne. Selon le Président de la Chambre des avocats d'Arménie, Ara Zohrabyan, cette démarche du Ministère témoignerait de l'existence de préoccupations concernant les dispositions de la Convention d'Istanbul. D'après ce dernier, le Ministère recevrait un avis favorable de la Commission de Venise, qui statuerait en tant qu'organe consultatif du Conseil de l'Europe. Ara Zohrabyan avance que les autorités arméniennes compteraient opposer la conclusion positive de la Commission de Venise à l'opinion défavorable de la société. Selon le Président de la Chambre des avocats d'Arménie, la frange traditionnelle poursuivrait sa lutte, même en cas d'avis favorable de la Commission de Venise. La presse indique que le Conseil public d'Arménie (organe consultatif pour le gouvernement) a également tenu des audiences sur ce sujet et a abouti à une conclusion appelant le gouvernement à s'abstenir de ratifier la Convention d'Istanbul. Le Président du Conseil public, Vazgen Manukyan, a déclaré qu'il serait inapproprié d'adopter une convention contenant « *des dispositions soupçonnables* », car l'Arménie avait déjà adopté des dispositions sur la prévention de la violence domestique en 2017. Selon lui, la volonté de « *paraitre démocratique* » ne peut pas amener le gouvernement à signer tous les accords internationaux. Selon *168 jam*, dans le cas de cette Convention, le problème ne se situe pas seulement dans le domaine constitutionnel ou législatif, maisconcerne davantage les moeurs. *168 jam* avance que la société n'est pas prête à percevoir et à accepter la Convention d'Istanbul.

Message du Président sur les récents développements politiques en Arménie/ La presse rend compte du message du Président Armen Sarkissian exhortant les principaux acteurs politiques arméniens à faire preuve de retenue dans leurs débats animés sur les réformes judiciaires prévues par le gouvernement et sur d'autres questions. Le Président a déclaré suivre de près de nombreuses déclarations prononcées, opinions, appels à agir à ce sujet. Selon le Président, la Constitution l'oblige à s'abstenir de participer aux différends en cours, même si en tant que citoyen, il est souvent tenté de parler. Armen Sarkissian a fait part de son espoir que les développements en cours et à venir rendront non seulement plus efficaces les réformes judiciaires, mais favoriseront aussi l'amélioration de tous les domaines du ressort de l'État et de l'administration publique, la compréhension mutuelle et une coopération plus large entre le public et les autorités. Selon la presse, le Président ferait allusion au conflit entre le Premier ministre Nikol Pachinian et la Cour

constitutionnelle et notamment son président, Hrayr Tovmassian (cf. revue du 18 juillet 2019 ; revue du 20 au 22 juillet 2019).

Le gouvernement a payé 89000 euros pour rapatrier les touristes arméniens bloqués en Egypte/ La presse indique que le gouvernement arménien a engagé d'urgence un avion de transport vendredi pour rapatrier plus d'une centaine de touristes arméniens bloqués en Egypte à cause d'une agence touristique arménienne qui n'avait pas assuré le vol de retour (cf. revue du 26 juillet 2019). Le gouvernement a décidé de payer à la compagnie aérienne grecque Ograng2Fly 47 millions de drams (environ 89000 euros) pour ramener ses 130 citoyens bloqués. La police a déclaré avoir ouvert une enquête préliminaire. *168 jam* se demande pourquoi le gouvernement n'a pas confié ce vol spécial à l'une des deux compagnies nationales arméniennes « Taron-Avia » et « Armenia ». Selon la cheffe du Comité de l'aviation civile, Tatevik Revazian, les compagnies aériennes arméniennes n'avaient pas la possibilité technique d'opérer ce vol. Les deux compagnies arméniennes ont rejeté cette déclaration de Tatevik Revazian, indiquant qu'elles auraient pu opérer le vol, et ce pour un prix moindre. « Armenia » a indiqué ne jamais avoir été saisi concernant le transport des touristes bloqués, tandis que « Taron-Avia » a dit avoir été mis en « *stand-by* » pour opérer ce vol, avant de recevoir une annulation de dernière minute de la part des autorités.

Le vice-premier ministre, l'Ambassadeur de France et le Ministre de la Santé participent à la Course à vélo Erevan-Masis organisée à l'occasion du dernier jour du « Tour de France»/ La presse indique que le vice-premier ministre, Tigran Avinyan, l'Ambassadeur de France, Jonathan Lacôte, le Ministre de la Santé, Arsen Torosyan, le Gouverneur de la province d'Ararat, Garik Sargsyan, et le vice-ministre de l'Education, de la Science, de la Culture et du Sport, Gevorg Loretsyan, ont pris part à la course de vélo « Tour de Massis » organisée pour la troisième fois en Arménie, le dernier jour du « Tour de France ». Les officiels et une centaine de cyclistes amateurs ont parcouru 16 kilomètres depuis Erevan jusqu'au boulevard de la Francophonie à Massis où la fête arménienne Vardavar a été célébrée. Les participants ont ensuite réalisé le trajet retour jusqu'à Erevan. Le vice-premier ministre, Tigran Avinyan, a salué ce type d'évènement qui promeut le cyclisme. Selon lui, Erevan devrait être plus accessible aux cyclistes. Le Ministre de la Santé, Arsen Torosyan, à son tour a insisté sur les bienfaits du cyclisme pour la santé.

Rédaction : Lena Gyulkhasyan

Hayastani Hanrapetoutioun- ***quotidien, journal officiel, tirage-6000 exemplaires ;*** *Azg*- ***hebdomadaire, tirage- 3000 exemplaires ;*** *Haykakan Jamanak*- ***quotidien, tirage-6500 exemplaires ;*** *Aravot*- ***quotidien, tirage- 2718 exemplaires ;*** *Jamanak*- ***quotidien, tirage- 5300 exemplaires ;*** *Hraparak*-***quotidien, tirage-3400 exemplaires ;*** *Joghovourd*-***quotidien, tirage-3500 exemplaires ;*** *Golos Arménii*- ***trihebdomadaire en langue russe, tirage-3425 exemplaires ;*** *Novoyé Vrémia*- ***trihebdomadaire en langue russe, tirage- 5 000 exemplaires ;*** *168 Jam*- ***hebdomadaire, tirage- 5000 exemplaires ;*** *Respoublika Arménia*- ***bihebdomadaire, journal officiel en langue russe, tirage- 1500 exemplaires.***

Cette revue de presse est une synthèse réalisée à partir de publications arméniennes parues au cours d'une journée définie et constitue un document de travail qui ne saurait en aucun exprimer le point de vue de l'Ambassade de France ou des autorités françaises. Toute reproduction de cette revue destinée notamment à une publication électronique, papier, destinée à des tiers, est soumise à autorisation de l'Ambassade de France en Arménie.